

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00098

Numéro SIREN : 539 767 301

Nom ou dénomination : 3 EFFICIENT EQUIPMENT & ENGINEERING

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2018 sous le numéro de dépôt 4198

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE THONON-LES-BAINS

10, Rue de l'Hôtel-Dieu - BP 60521
74203 THONON LES BAINS CEDEX
Tel : 04.50.72.13.20

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET EPSILON
2 impasse de la Source
74200 Thonon-les-Bains

V/REF :
N/REF : 2012 B 98 / 2018-A-4198

Le greffier du tribunal de commerce de Thonon-les-Bains certifie qu'il a reçu le 11/05/2018, les actes suivants :

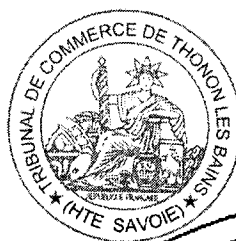
Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 28/03/2018
- Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

3 EFFICIENT EQUIPMENT & ENGINEERING
Société par actions simplifiée
7 rue des Savoyances
74200 Anthy sur Lemman

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-4198 le 14/05/2018
R.C.S. THONON 539 767 301 (2012 B 98)

Fait à THONON-LES-BAINS le 14/05/2018,
L'un des Greffiers Associés



"3 EFFICIENT EQUIPMENT & ENGINEERING"

Société par actions simplifiée
Au capital de 450 000 Euros
Siège social : 74200 ANTHY SUR LEMAN
7 rue des Savoyances
539 767 301 RCS THONON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2018

L'an DEUX MILLE DIX HUIT,
Le vingt-huit mars, à quatorze heures,

Dans les locaux du Cabinet d'Avocats EPSILON, 2 Impasse de la Source, Arcopole B –
74200 THONON LES BAINS

Les associés de la Société "3 EFFICIENT EQUIPMENT & ENGINEERING" se sont réunis
en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire.

Chaque associé a été convoqué par lettre adressée le 13 mars 2018.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en
leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Philippe VOGT préside la réunion en sa qualité de Président.

Monsieur Lionel CAILLOUX assume les fonctions de Secrétaire.

Le Cabinet "BLANC & NEVEUX", Commissaire aux Comptes de la Société a été
régulièrement convoqué, suivant lettre recommandée avec demande d'avis de réception en
date du 13 mars 2018.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate
que les associés présents ou représentés possèdent 4500 actions sur les 4 500 actions
formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant au
moins le tiers du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés et les récépissés postaux d'envoi
recommandé ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 30 septembre 2017 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice ;
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions statutaires et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou/et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions Ordinaires

-
Mandat des Commissaires aux Comptes.
.....

Décisions Extraordinaires

- Décision à prendre en application de l'article L 225-248 du Code de Commerce.
.....
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Président.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

DECISIONS ORDINAIRES

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de commissaire aux comptes titulaire de la société "BLANC & NEVEUX" et commissaire aux comptes suppléant de Monsieur François NEVEUX sont arrivés à expiration avec la présente assemblée générale, décide de ne pas les renouveler et de nommer en remplacement :

aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire : la société "ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT", domiciliée à TASSIN LA DEMI LUNE (69160), 73 rue François Mermet, inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON.

La société "ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT" est nommée pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés tenue en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Représentant de la société "ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT" a, ès qualité, accepté ses fonctions et a déclaré n'être frappé par aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui empêcher d'exercer son mandat.

.....

DECISIONS EXTRAORDINAIRES

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres négatifs, décide la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.

.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

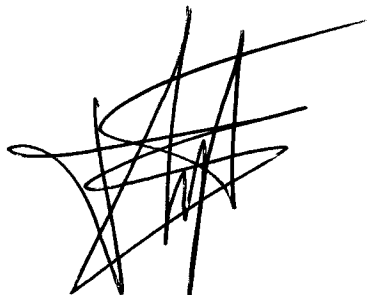
CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président,
Philippe VOGT

Le Secrétaire,
Lionel CAILLOUX

A complex, stylized handwritten signature in black ink, featuring multiple overlapping loops and sharp angles.A simple, elegant handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small vertical mark and a short vertical stroke at the end.

Arthaud & Associés Audit

7 rue Eugène Mermier BP 21

63001 Tassin sur Ardeche

Tel : 04 77 41 62 50

www.arthaud-associés.fr

Arthaud & Associés

SAS 3 EFFICIENT EQUIPMENT & ENGINEERING

Monsieur le Président Philippe VOGT
7 rue des Savoyances
74200 ANTHY SUR LEMAN

Nos Réf. CJ/em

Tassin, le 23 mars 2018

Adeline Arnoux
Olivier Arthaud
Anne-Cécile Berry
Yann Berthami
Olivier Chetail
Florent Confiant
Camille Duvion
Cédric Jacquet
Marcelle Jospine
Carole Trunty

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous faire l'honneur de nous pressentir pour exercer les fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de votre société et nous vous en remercions.

Par la présente, nous vous confirmons que nous acceptons d'être désignés à cette fonction.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

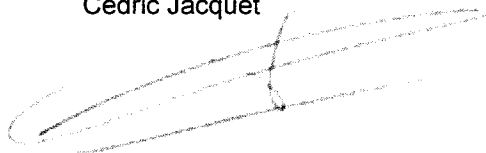
Associés

Experts-comptables

**Commissaires aux
comptes**

Arthaud & Associés Audit

Cédric Jacquet



Paris, le 19 avril 2017

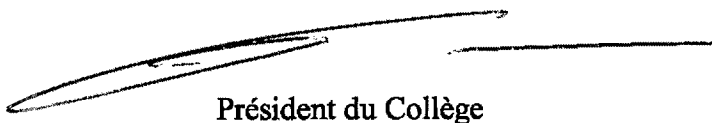
ATTESTATION

Je soussignée, Christine GUÉGUEN, président du Collège du Haut conseil du commissariat aux comptes,

Certifie que : Monsieur Cédric JACQUET
 ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
 14 boulevard de Valmy
 42300 ROANNE

est inscrit sur la liste des commissaires aux comptes depuis 2014 sous le numéro :
1100088882.

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.



Président du Collège

Paris, le 19 avril 2017

ATTESTATION

Je soussignée, Christine GUÉGUEN, président du Collège du Haut conseil du commissariat aux comptes,

Certifie que la société : **ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT**
73 rue François Mermet
BP 21
69811 TASSIN CEDEX

est inscrite sur la liste des commissaires aux comptes depuis 2000 sous le numéro : 45090341.

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.



Président du Collège